

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

### DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DU SECTEUR D'ALTKIRCH

Par arrêté du 26 avril 2021, le Président de la Communauté de Communes a ordonné, à propos de l'extension du site SELMONI au sein de la Zone d'activités du Quartier Plessier à Carspach, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Secteur d'Altkirch. L'enquête publique porte sur l'intérêt général du projet et sur la modification apportée au PLUi.

À cet effet, Monsieur René JACQUES, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 Altkirch Cedex) et en mairie de Carspach (1 Rue de l'Eglise, 68130 CARSPACH), aux jours et heures habituels d'ouverture, du 12 mai 2021 à 10h, au 11 juin 2021, à 17h.

#### **Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de communes à ALTKIRCH :**

- Lundi 17 mai 2021 de 15h à 17h
- Mercredi 26 mai 2021 de 10h à 12h
- Vendredi 11 juin 2021 de 15h à 17h

Le maître d'ouvrage de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Secteur d'Altkirch est la Communauté de communes Sundgau.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Altkirch.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables au siège de la communauté de communes et en mairie de CARSPACH aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations du public sur l'intérêt général de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi et sur la modification apportée au document pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de CARSPACH. Un registre dématérialisé permet également de consulter le dossier et d'y déposer des observations : <https://www.registre-dematerialise.fr/2461>. Les observations peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête : Siège de la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 Altkirch Cedex). Les observations peuvent enfin être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2461@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2461@registre-dematerialise.fr).

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de communes Sundgau <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant toute la durée de l'enquête : du 12 mai 2021 à 10h jusqu'au 11 juin 2021 à 17h.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la Communauté de communes Sundgau, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

À l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui sera mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, et sur le site internet suivant, <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin sur le site internet suivant <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques>

#### **Mesures sanitaires Covid 19 :**

Un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence sera mis en place. Une salle d'attente sera à la disposition du public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation.

Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois qui devra obligatoirement porter un masque.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition du public à l'entrée de la salle de permanence.